Délai de prescription

Par Aro
Bonjour,
J'étais l'unique bénéficiaire de l'assurance vie de ma grand-mère. J'ai appris lors de son décès en 2021 qu'il y avait et une modification en juillet 2019 pour ajouter un nouveau bénéficiaire. Ma grand-mère étant dans l'incapacité totale de décider ce changement (état très avancé de la maladie d'alzheimer), j'ai eu un doute sérieux sur l'honnêteté de la personne qui s'occupait d'elle. J'ai donc fait bloquer le paiement de l'assurance vie. Une procédure judiciaire est donc er cours entre moi, l'assurance qui devait verser l'assurance vie et la personne en question. Mais tout cela est TRES TRES long. Trois ans aujourd'hui que c'est en cours et ce n'est toujours pas terminé. Ma question est donc la suivante : la déclaration (fausse) de changement de bénéficiaire à été faite en juillet 19 donc délit fait il y a 5ans. Si l'affaire traine encore un an, risque t'on de me dire qu'il y a prescription ?
Merci
Par yapasdequoi
Pai yapasdequoi
Bonjour, Votre contestation formalisée au tribunal interrompt la prescription. L'avocat doit vous renseignerIl a un devoir de conseil.
Par Aro
Merci beaucoup.
Par Nihilscio
Bonjour,
Je comprends que le contentieux en cours est de nature civile. L'introduction de l'instance a interrompu la prescription e son cours est suspendu tant que l'instance n'est pas close.
Si vous souhaitez un traitement pénal de cette affaire, il faut déposer plainte. Dans un an l'action pénale sera prescrite.
Par Aro
Bonsoir,
ID VOUS TAMATCIA DAGUCOUN, DA MIGVOIR GIATA CUI CA DOINT TRACIMONTANT